

Inscription et affectation en classe de Seconde

Avant toute inscription au lycée Paul Cézanne, **un avis d'affectation, notifié par la DSDEN des Bouches-du-Rhône est obligatoire.**

La demande d'affectation est à effectuer auprès du collège d'origine de votre enfant, même si le lycée Paul Cézanne est votre établissement de secteur.

Si le lycée Paul Cézanne n'est pas votre établissement de secteur, la demande d'affectation par dérogation est également à effectuer auprès du collège de votre enfant.

Vous recevrez un avis d'affectation de la DSDEN des Bouches-du-Rhône, par le biais de votre collège à la fin du mois de juin.

Les inscriptions au lycée Paul Cézanne auront ensuite lieu la première semaine du mois de juillet selon un planning disponible sur le site de notre lycée courant mai

Attention pour les options les cours sont dispensés le mercredi après-midi. A partir du moment où l'élève est inscrit avec une option aucun désistement ne sera accordé à la rentrée de septembre.

Candidature en section européenne :

A/ Pour les élèves du secteur :

Fiche de candidature envoyée à tous les collèges de secteur **courant mai :**

- les familles doivent faire compléter la fiche par le collège :
- Les compétences en langue vivante par le professeur de la discipline du collège
- La scolarité et le profil de l'élève par le professeur principal
- L'avis du principal du collège avec signature et cachet
- Les familles doivent attendre la notification d'affectation au lycée Cézanne qui sera remise par le collège fin juin (en général le jour du DNB)
- L'élève affecté au lycée viendra le jour de l'inscription (selon le planning visible sur le site) avec sa fiche de candidature en section européenne
- Une commission (enseignants de langues vivantes du lycée) examinera le dossier et convoquera l'élève pour un oral. Décision finale donnée à la famille par courrier avant le 13 juillet.

B/ Pour les élèves hors secteur :

Vouloir étudier en section européenne ne donne pas droit à une dérogation.

- Télécharger sur le site du lycée la fiche section européenne disponible courant mai

- La remplir et la faire compléter par le collège
- Les familles doivent attendre la notification d'affectation au lycée Cézanne qui sera remise par le collège fin juin.
- L'élève **affecté** au lycée viendra le jour de l'inscription (selon le planning visible sur le site) avec sa fiche de candidature en section européenne
- Les résultats scolaires de la classe de Troisième seront examinés par une commission (enseignants de langues vivantes du lycée Paul Cézanne), un oral sera organisé pour les candidats retenus sur dossier et la réponse en sera donnée aux familles par courrier avant le 13 juillet

Attention il est possible de formuler un vœu sur un autre établissement que celui de secteur. Il est cependant impératif, afin de garantir une place à l'élève que le dernier vœu exprimé porte sur l'établissement de secteur correspondant à l'adresse de la résidence principale du(des) représentant(-s) légal(-aux).